

3ème RALLYE REGIONAL DE L'HUVEAUNE

27 et 28 Juin 2025

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **A réception du règlement visé par la Ligue Régionale du Sport Automobile PACA**

Clôture des engagements : **A réception du règlement visé par la LRSA PACA**

Parution du carnet d'itinéraire :à partir du 17 Juin 2025

Dates et heures des reconnaissances : **Samedi 21 juin 2025 de 09h à 12h et 14h à 17h et
vendredi 27 juin 2025 de 08h à 13h**

Vérifications administratives :le 27/06/2025 de 14h à 19h - **Salle des Fêtes de Mazaugues**

Vérifications techniques : le 27/06/2025 de 14h30 à 19h30 - **Parking Salle des Fêtes de Mazaugues**

Heure de mise en place du parc de départ : le 27/06/2025 de 15h à 20h – **Parking La Ferrage à
Nans les Pins.**

1ère réunion des Commissaires Sportifs : le 27/06/2025 à 20h00 : - **Salle des Fêtes de Mazaugues**

Publication des équipages admis au départ le :27/06/2025 à 20h30 : - **Ecole Le Ferrage à Nans**

Publication des heures et ordres de départ le :27/06/2025 à 20h30 : -**Ecole Le Ferrage à Nans**

Briefing des pilotes : **27/06/2025 à partir de 14 h après émargement au contrôle administratif**

Départ le :**Samedi 28/06/2025 à 8 h 00 Parking Le Ferrage à Nans les pins**

Arrivée le : **Samedi 28/06/2025 à 17 h 00 Parking Le Ferrage à Nans les pins**

Vérifications finales le :**Samedi 28/06 2025 - Parking Le Ferrage à Nans les pins**

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats le :**28/06 2025, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent**

Remise des prix le : **28/06/2025 à partir de 17 h 00 sur le Podium**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Marseille-Provence Métropole, en qualité d'organisateur administratif organise en collaboration avec l'Allauch Racing team en qualité d'organisateur technique les 27 et 28 juin 2025 le 3 -ème Rallye Régional de l'Huveaune .

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA sous le Visa n° 33 et sous le permis d'organiser FFSA n° 355 en date du 05/05/25

Comité d'Organisation

Présidents : - **Marc CONXICOEUR**
Membres : Jean-Marc CABONI, Jean CANETTO, Maxime CONXICOEUR, Paul DE FRAJA, Guy GASTALDI, Corinne et Francis GINIER, Michel GIRAUD, Valérie GUIRADO, Nathalie LUCCIARDI-CONXICOEUR, Jean-François MARIA, Patrick PELAT, Alain ROSSI, Jacky ROUBAUD, Bernard TAFFIN, Pascal MANGIAPAN, Régis TROCCOLI, Emilien SOGNO

Et les bénévoles de l'A.S.A. Marseille-Provence Métropole et d'Allauch Racing Team

Secrétariat du Rallye, Adresse : **ALLAUCH RACING TEAM –15 RUE PIERRE AUDOUBERT -13190 ALLAUCH** - Téléphone : **06.09.08.05.93**

Email : allauchracingteam.organisation@laposte.net

Permanence du Rallye : **même adresse que le secrétariat ci-dessus jusqu'au 26 Juin 2025**
A partir du 27 Juin 2025 à Mazaugues, Salle des Fêtes, puis le 28 juin 2025 à Nans-les-Pins – Ecole LE FERRAGE.

Organisateur technique

Nom : ALLAUCH RACING TEAM – 15 RUE PIERRE AUDOUBERT – 13190 ALLAUCH

Email : allauchracingteam.organisation@laposte.net

Représenté par Monsieur Marc CONXICOEUR

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Au minimum :

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Serge PAILLE	Licence n° 3335
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	M. Robert RICHARD	Licence n° 44762
	Mme Maryline DUCARTERON	Licence n° 6840
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Maryline DUCARTERON	Licence n° 6840
Directeur de Course 27121	M. Serge FREVILLE	Licence n°
Directeur de Course adjoint	M. Gérard GHIGO	Licence n° 1967
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	M. Marc DUCARTERON	Licence n° 9003
	M. Christian COULET	Licence n° 3650
	M. Jean-Manuel PAIS	Licence n° 24123
Directeur de Course adjoint véhicule Autorité	M. Patrick PELAT	Licence n° 1413
Directeur de Course adjoint véhicule TRICOLORE	M. Pascal MANGIAPAN	Licence n° 21916
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Mme Marie-Odile VINCENSINI	Licence n° 9656
	M. Christophe ARIOLI	Licence n° 228702
	M. Jean-Claude TEISSEIRE	Licence n° 226136
Délégué Ligue PACA 1793	M. Jean-Paul POCHON	Licence n°

Commissaire Technique responsable 2582	M. Lismon LAMBERT	Licence n°
Commissaires Techniques adjoints 183288	M. Dominique TURPIN M. Loys BORDERON	Licence n° 119028 Licence n°
	M. Christophe BIAGIONI M. Jean-Pierre FORESTELLO M. Ben RAHOU	Licence n° 169294 Licence n° 11620 Licence n° 136645
Médecin chef 215031	Dr. Jean-Paul PUGNIERE	Licence n°
Chargés des relations avec les concurrents 136486	Mme Françoise FREVILLE..... Mme Isabelle FORESTELLO	Licence n° 111134 Licence n°
Chargé des relations avec la presse 24311	Mme Nathalie CONXICOEUR	Licence n°
Juge de Faits :	M. M.	Licence n° _____ Licence n° _____
Véhicule Damier Classement Responsable des liaisons RADIO	M. Maxime CONXICOEUR TOP RALLYE Société AIXOCOM	Licence n° 214228

1.2P. ELIGIBILITE

Le 3^{ème} Rallye régional de l'Huveaune compte

- Pour la coupe de France des Rallyes coefficient 2
- Les challenges Rallye 2025 Pilotes et Copilotes de la Ligue Régionale du Sport Automobile PACA

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront informés de leur horaire de convocation aux vérifications administratives et techniques.

Les horaires de convocation seront mis en ligne sur le site de l'ASA MARSEILLE PROVENCE METROPOLE au plus tard le vendredi 20 juin 2025.

Les vérifications administratives se dérouleront le vendredi 27 juin 2025 de 14H00 à 19H00- Salle des fêtes de MAZAUGUES.

Chaque équipage devra présenter les originaux des permis de conduire et licences en cours de validité du pilote et du copilote ainsi que le passeport technique et la fiche d'homologation.

Les vérifications techniques se dérouleront le vendredi 27 juin 2025 à partir de 14H15 à 19H30 – Parking de la Salle des fêtes de MAZAUGUES.

A l'issue des vérifications, les véhicules de compétition rejoindront le Parc fermé – Parking LE FERRAGE à Nans-les-Pins, selon le parcours établi par l'organisateur.

Les vérifications finales se dérouleront - Parking LE FERRAGE à Nans-les-Pins – Taux horaire 60 € TTC maxi

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 3^{ème} rallye régional de l'Huveaune doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, au plus tard le 16 juin 2025, à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum, toutes catégories confondues.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 360 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 720 €

Une réduction de 40 € sur le montant de l'engagement sera accordée aux équipages composés de 2 licenciés de l'ASA MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Les chèques seront mis à l'encaissement à partir du 16 Juin 2025.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Joindre obligatoirement au bulletin d'engagement :

- Une photocopie des licences pilote et copilote
- Permis de conduire pilote et copilote
- Copie de la 1^{ère} page du passeport technique
- Copie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation

Les fiches d'enregistrement des équipements de sécurité pilote et copilote seront à remettre lors des vérifications techniques.

Toute demande d'engagement incomplète sera mise sur liste d'attente.

Les droits d'engagement seront totalement remboursés :

- Aux concurrents dont l'engagement aura été refusé,
- Au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure et justifiées, ne pourront prendre part au rallye, sous réserve que la demande parvienne à l'organisateur par mail :

Conformément aux prescriptions générales, la retenue sera de :

- **30% pour les demandes reçues jusqu'à 8 jours avant le rallye**

- **50% pour les demandes reçues moins de 8 jours avant le rallye et jusqu'aux vérifications administratives.**

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement par SMS.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard et aux règles spécifiques rallye .

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance qui se situera à l'Ancien stade -MAZAUGUES.

L'accès au parc d'assistance se fera le VENDREDI 27 JUIN à partir de 09H00.

Dans le parc d'assistance, il ne sera toléré qu'un seul véhicule par concurrent, comportant obligatoirement un autocollant ASSISTANCE.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter toutes les mesures de sécurité en étant muni d'un extincteur, et d'installer une bâche de protection sur votre emplacement.

A l'issue de l'épreuve, nous vous demandons de laisser propre votre emplacement et de jeter les poubelles dans les containers mis à disposition.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 3 -ème Rallye régional de l'Huveaune représente un parcours total de 231,4 kms

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1/4/7 Mazaugues (4,140 X 3 = 12,420 kms)

ES 2/5/8 Les Glacières (4,830 X 3= 14,490 kms)

ES 3/6 Montée Nans-les- Pins (5.55 X 2= 11,100 kms)

Total des ES 38.01 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

L'ordre de départ se fera de la façon suivante : VHC – MODERNES – VHRS

Des juges de fait seront positionnés tout au long de l'épreuve afin de veiller au respect du code de la route et des riverains.

Toute infraction pourra être sanctionnée.

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 passages

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Samedi 21 juin 2025 de 09h à 12h et 14h à 17h et

Vendredi 27 juin 2025 de 08h à 13h

Des contrôles seront effectués, toute infraction à la réglementation sera sanctionnée.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA. L'ordre des départs et les résultats des épreuves seront établis et affichés sur le panneau d'affichage officiel situé au Parc fermé et de regroupement - PARKING LE FERRAGE à NANS LES PINS.

Le classement final provisoire sera affiché le samedi 28 juin 2025, au plus tard 30 minutes après l'entrée en Parc fermé du dernier concurrent.

Il sera établi :

- 1 classement général, tous groupes confondus
- 1 classement par groupe
- 1 classement par classe
- 1 classement féminin

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Aucune récompense en numéraires.

Il sera attribué :

- Une coupe aux 3 premiers du classement général
- Une coupe aux 3 premiers de groupe
- Une coupe aux 3 premiers de classe
- Une coupe à la première du classement féminin.

Les prix ne sont pas cumulables

L'ensemble des équipages classés seront récompensés.

La remise des prix se déroulera sur le podium à l'arrivée finale du rallye le samedi 28 juin